**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 2025-364 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT TOUTE RÉGLEMENTATION ANTÉRIEURE AFFÉRENTE

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 juin 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a adopté le Règlement 2025-364, règlement concernant la collecte des matières résiduelles et abrogeant toute règlementation antérieure afférente.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville situé au 36, rue principale à Bouchette.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 26 juin 2025.

Patricia Larivière
Greffière-trésorière par intérim

**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2025-364 Règlement concernant* la collecte des matières résiduelles et abrogeant toute règlementation antérieure afférente accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 26 juin 2025, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 26 juin 2025.

Patricia Larivière
Greffière-trésorière par intérim